



À l'attention de Mesdames et Messieurs les IA-IPR d'arts plastiques et Inspecteurs Généraux,

Objet: Dispositif 2S2C

## Mesdames les inspectrices, Messieurs les inspecteurs,

Nous avons appris par le ministre de l'éducation nationale ce mardi 2 juin sur BFMTV qu'il « pense aux pratiques sportives et culturelles ». À quoi il a ajouté : « Nous voulions de toutes façons, indépendamment de cette crise, développer le sport et la culture à l'école ». Les professeur-e-s d'arts plastiques, dans un premier temps, se réjouissent de cette volonté.

Néanmoins la volonté réaffirmée de faire une place plus grande aux activités sportives et culturelles semble donner une place douteuse et très incertaine aux professeur-e-s.

Les arts plastiques, comme l'EPS et l'éducation musicale, au même titre que les lettres ou les mathématiques, sont des enseignements obligatoires dispensés au sein des établissements scolaires par des professeur-e-s diplômé-e-s, certifié-e-s ou agrégé-e-s ayant reçu une formation pédagogique et didactique spécifique.

Si la volonté du ministre est de développer « la place du sport et de la culture » au sein de l'école, pourquoi ne pas augmenter le volume horaire de ces enseignements ?

Loin de cette proposition, Monsieur Blanquer répond par l'affirmative lorsqu'on lui demande s'il est envisageable que les études à l'École se tiennent uniquement le matin. Si c'est le cas, pour créer ce dispositif 2S2C les aprèsmidis, quels enseignements vont devoir laisser leur place ?

Nous craignons de voir se profiler une école des « fondamentaux » où les enseignements artistiques et sportifs n'auraient plus leur part. Une école où des « activités » sportives et culturelles seraient assurées l'après-midi par des artistes ou des éducateurs nommés par les DRAC et les communes.

Nous craignons – ce dispositif brouillant la frontière entre « activités ludiques » et enseignements – que nos enseignements soient remplacés et dispensés par des « intervenant-e-s » sans formation pédagogique ni prise en considération des programmes.

En effet, depuis maintenant plusieurs années, certains conservatoires de musique pallient la rareté de l'enseignement musical en lycée par des formations municipales ou régionales menant au bac. On peut imaginer que l'enseignement artistique scolaire, sur ce modèle, puisse faire les frais du dispositif 2S2C, dans une logique d'économie que nous connaissons bien.

L'enseignement républicain actuel est central et étatique et il doit le rester. Le déléguer aux collectivités constituerait un grave danger et créerait des inégalités liées aux différentes situations territoriales.

Les professeur-e-s d'arts plastiques sont très inquiet-e-s et souhaitent lancer l'alerte sur un dispositif qui pose beaucoup trop d'incertitudes. Nous demandons qu'il reste exceptionnel et qu'il ne devienne pas pérenne, à l'inverse de ce que préconise Monsieur Blanquer dans son entretien du 2 juin sur BFMTV.

Dans l'attente d'un retour de votre part, veuillez croire Mesdames, Messieurs, en notre profond attachement au service public et laïque.

Polychrome-edu, Association nationale des professeur-es d'arts plastiques